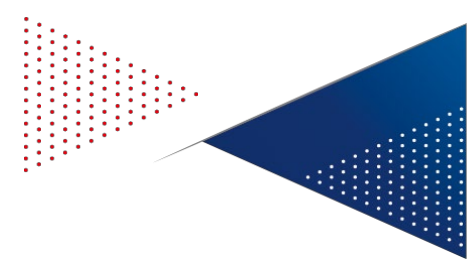




Formation des Référents Prévention Sécurité

Co animée par la *C.R.P.M.E.* et la *C.D.P.M.E.*

Le Dispositif Global de Prévention (D.G.P.)



Rappel :

Créé en 2013, le Dispositif Global de Prévention est un programme de lutte contre la violence et de sécurisation des rencontres et des installations sportives.

Objectifs :

- Organisation des rencontres dans un climat apaisé et serein.
- Préparer les clubs aux exigences / contraintes du niveau supérieur.

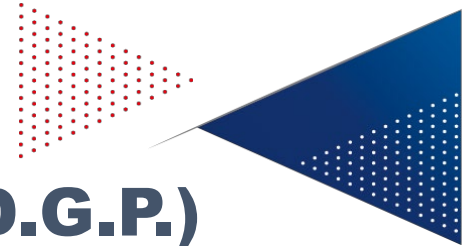
Méthodologie de suivi et d'accompagnement du D.G.P. :

- Création d'une Commission Régionale de Prévention Médiation Education (C.R.P.M.E.).
- Création par déclinaison de Commissions Départementales de Prévention Médiation Education (C.D.P.M.E.).
- Création d'une permanence téléphonique le week-end assuré par des élus et/ou Commissaires aussi bien pour les compétitions régionales que départementales.





Qu'est ce qu'un Dispositif Global de Prévention (D.G.P.)



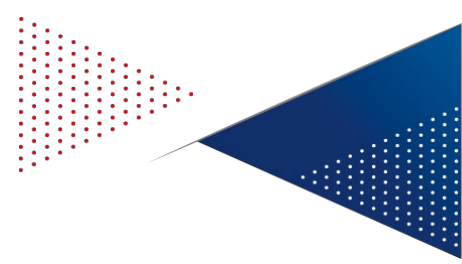
Ensemble de moyens matériels et humains permettant de gérer l'organisation d'une rencontre qu'elle soit classée sensible ou non.

3 périodes concernant un match:

Avant	Pendant	Après
ANTICIPATION PREVENTION	GESTION INTERVENTION	COMPREHENSION DE L'EVENEMENT



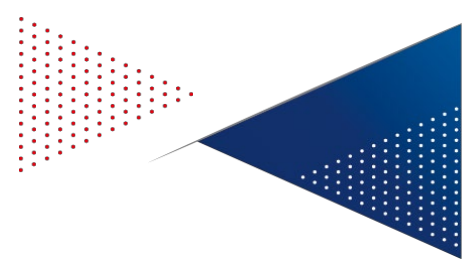
Le Référent Prévention Sécurité (R.P.S.)



- **Elément incontournable** du Dispositif Global de Prévention.
- Obligation pour les clubs d'identifier un R.P.S. lors du dossier d'engagement.
- Son rôle ne se limite pas aux 90 minutes d'une rencontre; il doit notamment:
 - Préparer ses rencontres en amont du week-end en regardant la programmation des matchs.
 - Être présent le jour du match (avant, pendant et après) en sélectionnant le ou les matchs où sa présence est opportune.



Le Référent Prévention Sécurité (R.P.S.)

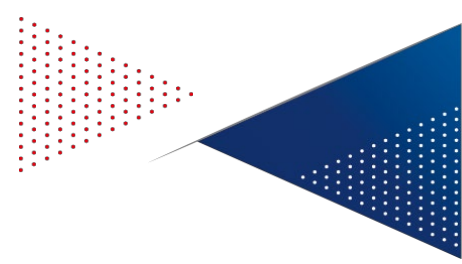


Constat

- La fonction du R.P.S. est considérée de manière disparate selon les clubs.
- Bien souvent, les clubs désignent un nom pour remplir l'obligation d'identification du dossier d'engagement.
- Le nombre de matchs sensibles traités par la C.R.P.M.E. est en constante augmentation (+ 200 % par rapport à 2022/23).
- Depuis 2013 et la mise en place du Dispositif Global de Prévention, le football et la société ont évolué tout comme les incivilités (Réseaux sociaux, problématiques de gestion des parents, rixes entre bandes rivales, etc...).



Le Référent Prévention Sécurité (R.P.S.)

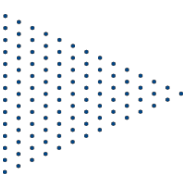
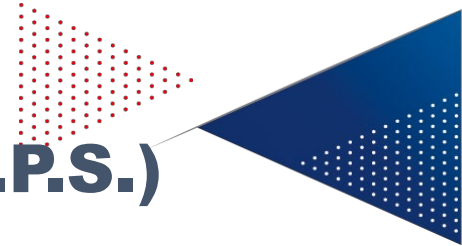


Objectifs

- Renforcer le rôle du R.P.S. et remettre sa fonction au centre des priorités des clubs.
- Créer un véritable réseau de Référents Prévention Sécurité et l'animer régulièrement.
- Mettre en place des formations de Référents Prévention Sécurité sur tout le territoire de l'Ile-de-France.
- Coordonner ces formations avec la C.D.P.M.E. en organisant une formation décentralisée dans chaque District (8 formations au total).
- Travail collectif sur le contenu de formation pour tenir compte des spécificités territoriales le cas échéant et du travail déjà réalisé par les C.D.P.M.E. en matière de formation des R.P.S.



Qu'est ce qu'un Référent Prévention Sécurité (R.P.S.)



Le R.P.S. est un licencié majeur du club, bénévole ou salarié, qui a notamment la charge de mettre en œuvre les mesures relatives à l'accueil et à la sécurité du public ainsi que celles des différents acteurs du jeu dans le cadre de rencontres sportives.

Il collabore en direct avec le Président du club – idéalement, le R.P.S. n'est pas le Président du club.

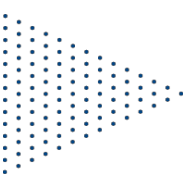
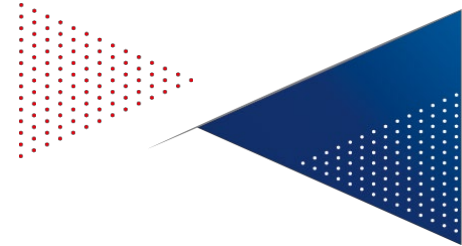
Il est le référent de son club en cas de match déclaré « sensible » et œuvre pour la bonne organisation de cette rencontre, avant, pendant et après le match.

Il n'est pas dédié exclusivement à l'équipe 1^{ère} mais intervient sur l'ensemble des équipes de son club.

Il n'y a pas de profil type requis mais il est recommandé que le R.P.S. soit une personne expérimentée qui connaît bien son club et son environnement.



Connaissances essentielles pour un R.P.S.



La maîtrise de son environnement :

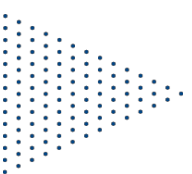
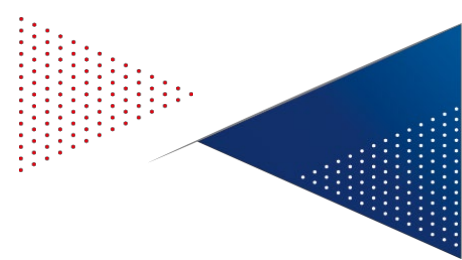
- ☐ L'installation sportive.
- ☐ Le club (organigramme, fonctionnement, encadrement des équipes, etc...).
- ☐ Le public à domicile.
- ☐ Les évènements sur sa ville pouvant avoir un impact sur l'activité du club (problématique de rixes entre quartiers, etc...).

La maîtrise des partenaires du club :

- ☐ Mairie.
- ☐ Police / gendarmerie.
- ☐ Instances du Football (District / Ligue / F.F.F.).



Les fondamentaux du R.P.S.



Rôle de conception :

Avant / pendant et après le match, le R.P.S. doit concevoir un dispositif de prévention adapté aux circonstances.

Rôle d'intervention et d'alerte :

Il doit intervenir en cas de nécessité pour prévenir un débordement ou engager une action afin de circonscrire un incident en cours dès lors que la situation ne peut plus être contrôlée par lui seul (appel aux forces de l'ordre ou secours par exemple).

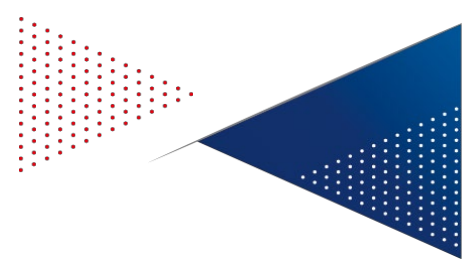
Rôle de prévention :

Il doit s'assurer que l'enceinte sportive est conforme et permet d'accueillir les matchs de son club en toute sécurité pour les acteurs et le public.

Il est le conseiller privilégié du Président et, idéalement, il doit être uniquement dédié à sa mission et ne pas cumuler plusieurs fonctions.



Les missions du R.P.S.

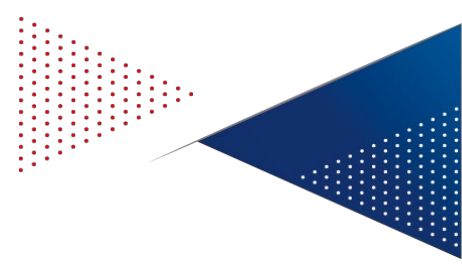


Elles sont séquencées en 3 temps:

Avant	Pendant	Après
ANTICIPATION PREVENTION	GESTION INTERVENTION	COMPREHENSION DE L'EVENEMENT



Les missions du R.P.S.

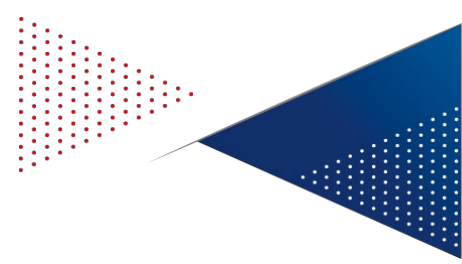


Avant le jour du match :

- ✓ **Lister les matches du club à domicile.**
- ✓ **Prendre contact avec son homologue du club visiteur.**
- ✓ **Mettre en place un Dispositif Global de Prévention en cas de match classé sensible :**
 - Remplir le dossier de déclaration de match sensible et l'envoyer à la Ligue ou au District.
 - Organiser une réunion avec les éducateurs et les dirigeants du club.
 - Contacts téléphoniques avec les forces de l'ordre, la Mairie...



Les missions du R.P.S.



- **Le jour du match:** le R.P.S. doit être identifié vis-à-vis des officiels.

AVANT LA RENCONTRE

- ✓ Vérifier l'affichage des divers documents (règlement intérieur, secours, médecin de garde ...).
- ✓ Visiter les installations (vestiaires des arbitres et du club adverse).
- ✓ S'assurer de la présence à proximité d'un défibrillateur avec facilité d'accès.
- ✓ Accueillir les officiels et l'équipe visiteuse.
- ✓ Briefing d'avant match avec les 2 délégués de club (le délégué officiel si présent) et l'arbitre pour :
 - Faire un point sur la rencontre.
 - Présenter le dispositif de sécurité.
 - Aborder son placement pendant la rencontre (jamais sur le banc).
 - Evoquer les mesures à prendre en cas d'incidents.
- ✓ Assurer la sécurisation du couloir des vestiaires.

PENDANT LA RENCONTRE

- ✓ Veiller au comportement des spectateurs pendant la rencontre.
- ✓ Intervenir ou alerter en cas de nécessité.

APRES LA RENCONTRE

- ✓ Sécuriser l'accès aux vestiaires (ne pas laisser entrer le public).
- ✓ Contrôler l'état des vestiaires.
- ✓ Débriefing d'après match (Dirigeants, Arbitres, Référént adverse, Président, force de l'ordre, délégué).
- ✓ S'assurer du départ des officiels et de l'équipe visiteuses en toute sécurité en coordination avec le délégué.



Les missions du R.P.S.

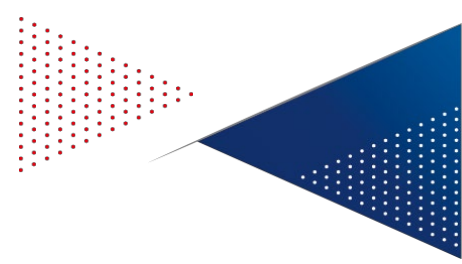
Ne pas confondre Référent Prévention Sécurité et délégué de club

Le Délégué du club :

- Est « l'intendant » du club recevant.
- En cas de présence d'un Délégué officiel, il est en permanence à ses cotés : il est son collaborateur direct.
- Assure la gestion matérielle et la gestion des acteurs et plus particulièrement celle des officiels.



Outils à la disposition du R.P.S.



Le week-end: la permanence téléphonique de la Ligue ou du District

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité / problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.).
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.).

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la C.R.P.M.E. pour suite à donner.

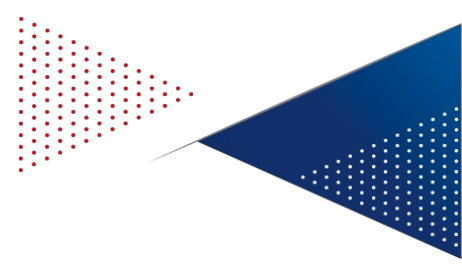
La semaine: la C.R.P.M.E. ou C.D.P.M.E. via les secrétariats administratifs des instances

La Commission de Prévention:

- assure le suivi des matchs sensibles.
- Anime le réseau des Référents Prévention Sécurité.
- Assure une mission d'accompagnement des clubs (audit d'une installation pour améliorer la sécurité, etc...).



Le match sensible: déclaration / gestion



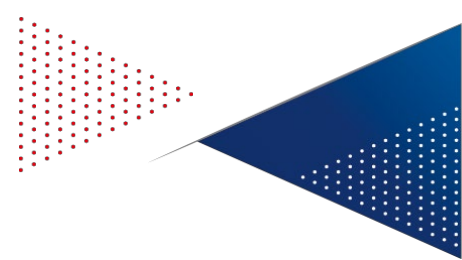
Un match sensible est une rencontre qui, de part de sa nature, va conduire le club ou les instances à avoir une attention particulière en déterminant un dispositif organisationnel adapté selon le niveau de sensibilité.

3 niveaux:

Niveau 1	Risque lié aux spectateurs (forte affluence / Coupe de France / match à enjeux).
Niveau 2	Risque lié à un contentieux entre les 2 clubs (incidents au match aller, menaces sur l'équipe visiteuse,...).
Niveau 3	Risque important d'incidents sur le match / Evénements hors contexte football (faits divers, rivalités entre quartiers,...).



Le match sensible: déclaration / gestion

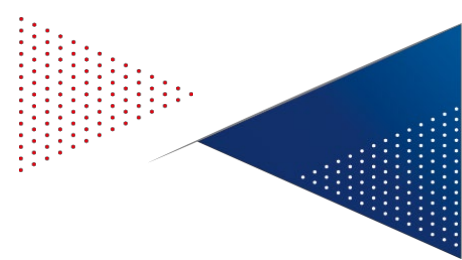


Critères d'évaluation de la sensibilité du match (liste non exhaustive) :

- Enjeux sportifs (classement, match de coupe, derby,...).
- Public: affluence attendu, présence de supporters visiteurs, typologie des supporters.
- Contexte par rapport à l'adversaire (antécédents entre joueurs / supporters / quartiers / établissements scolaires).
- Contexte local (événements hors foot survenus dans la ville, problèmes internes au club, présence d'une personnalité...).
- Réseaux sociaux.



Le match sensible: déclaration / gestion



Identification d'un match sensible = transmission par le club d'un dossier de déclaration de match sensible au moins 15 jours avant le match.

Process :

- Organisation par la Commission de Prévention d'une réunion de préparation avec les 2 clubs et le délégué officiel a minima (+ mairie / police si nécessaire). Présence du R.P.S. impérative.

Réunion sur site en complément si besoin.

- Détermination d'un dispositif organisationnel et de sécurité.
- Respect impératif de ce dispositif par les 2 clubs.
- Déclaration du match aux autorités compétentes.

Dans tous les cas le club organisateur doit procéder à sa propre analyse de risque pour chacune de ses rencontres.



Le Dispositif organisationnel et de sécurité

Objectif: Bon déroulement du match.

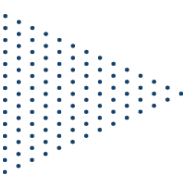
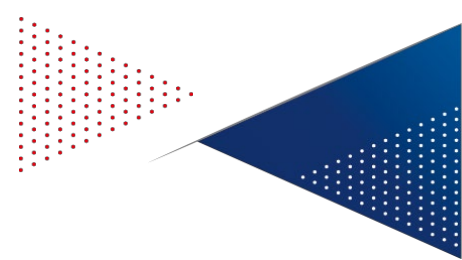
Pour atteindre l'objectif, il faut:

- Accueillir les acteurs du match et les spectateurs dans de bonnes conditions.
- Prévenir tout risque susceptible de survenir (acte de malveillance / accident).
- Alerter selon les circonstances du ou des incidents qui pourraient survenir.
- Intervenir pour circonscrire l'incident et revenir à une situation normale.

Le dispositif organisationnel n'est pas nécessairement le même pour chaque match, il doit tenir compte du niveau de sensibilité du match qui doit être évalué par le R.P.S.



Le Dispositif organisationnel et de sécurité

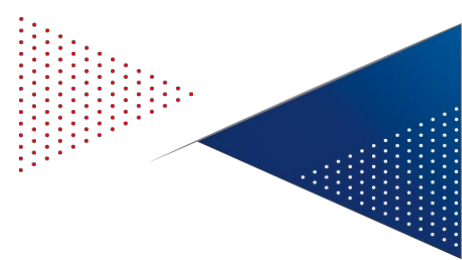


Les contraintes inhérentes au match sont aussi à prendre en compte :

- Nombre de match sur le terrain (délai entre les matchs, zones d'échauffement,...).
- Cohabitation avec une autre activité sportive (tennis / rugby etc...).
- Occupation des vestiaires (croisement des flux).
- Configuration de l'installation sportive (travaux, parking, distance terrain / vestiaires, banc de touche).



Le Dispositif organisationnel et de sécurité



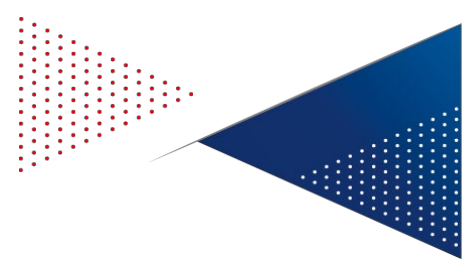
L'analyse globale de ces critères et contraintes permet de mieux cibler la sensibilité d'un match.



Un dispositif n'est jamais figé, il évolue en fonction des critères et contraintes précités.



Recommandations à suivre pour la bonne organisation d'un match



Contact entre les 2 clubs avant la rencontre.

Accueil des officiels et de l'équipe visiteuse par le club recevant.

Favoriser le stationnement des véhicules des officiels et de l'équipe visiteuse.

Arrivée groupée de l'équipe visiteuse au moins 1h15 avant le coup d'envoi.

Nécessité de sécuriser les installations sportives pour éviter tout contact joueurs / spectateurs :

Visite des installations avec le délégué officiel avant le match.

Sécurisation de la zone vestiaire (aucun accès spectateurs).

Sécuriser le trajet terrain / vestiaires.

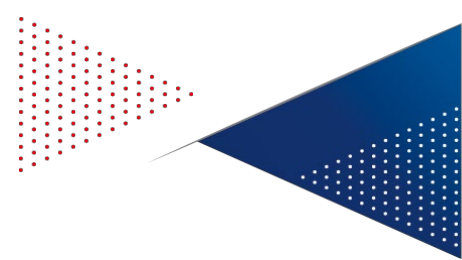
Sécuriser les bancs de touche (idéalement pas de spectateurs derrière les bancs).

Répartition des vestiaires des équipes : ne pas mettre les 2 équipes dans des vestiaires trop proches.

Être attentif et vigilant au comportement des spectateurs pendant et après le match.



Recommandations à suivre pour la bonne organisation d'un match



Si de la tension existe entre les joueurs pendant le match, faire rentrer les équipes séparément aux vestiaires (aussi bien à la mi-temps qu'à la fin du match).

Accompagnement des officiels et de l'équipe visiteuse après le match jusqu'à leur véhicule.

Désigner un délégué pour chaque club.

Présence du Référent Prévention Sécurité du club recevant vivement souhaitée.

Seules les personnes inscrites sur la feuille de match ont accès aux bancs de touche.

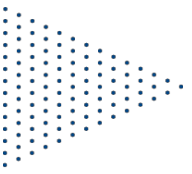
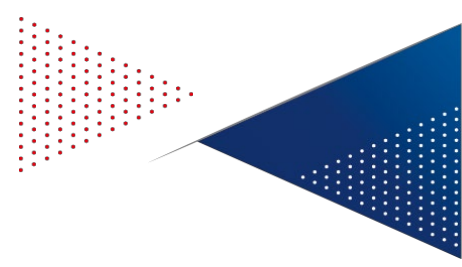
Port de chasubles obligatoires pour les joueurs remplaçants.

Renforcer la présence des dirigeants.

Informier et préparer l'équipe afin qu'elle adopte un comportement exemplaire lors de la rencontre.



Responsabilité des clubs



Article 6.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la F.F.F. :

« L'organisateur d'une manifestation sportive et le propriétaire ou l'exploitant d'une installation sportive sont responsables de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive (ERP).

En conséquence, ils doivent se conformer à la réalisation des objectifs suivants et assurer :

La sécurité des acteurs du jeu : les équipes en présence et les officiels.

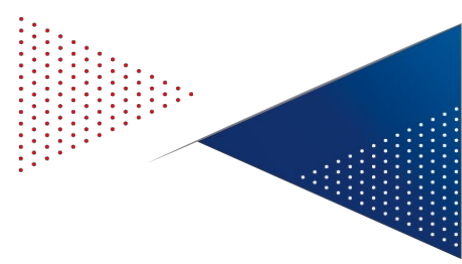
La sérénité de la rencontre.

La prévention de la violence.

La synergie entre les partenaires (organisateur – sécurité publique – secours) ».



Responsabilité des clubs



Article 2 du Règlement Disciplinaire:

Le club recevant est tenu d'assurer, en qualité d'organisateur de la rencontre, la sécurité et le bon déroulement de cette dernière. Il est à ce titre responsable des faits commis par des spectateurs.

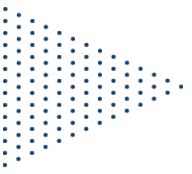
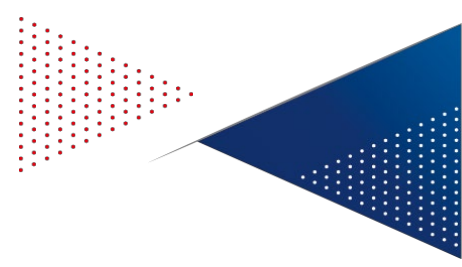
Néanmoins, le club visiteur ou jouant sur terrain neutre est responsable des faits commis par ses supporters.

L'accès au stade de toute personne en possession d'objets susceptibles de servir de projectiles doit être interdit, comme est formellement proscrite l'utilisation de pointeurs laser et d'articles pyrotechniques tels que pétards, fusées ou feux de Bengale, dont l'allumage, la projection ou l'éclatement peuvent être générateurs d'accidents graves.

Il appartient aux organisateurs responsables de donner toute publicité à l'intention du public pour que cette dernière prescription soit portée à sa connaissance.



Responsabilité des clubs

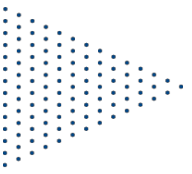


Les ventes à emporter, à l'intérieur du stade, de boissons ou autres produits sont autorisées seulement sous emballage carton ou plastique, d'une contenance inférieure ou égale à 50cl, sans bouchon.

Les ventes de bouteilles en plastique d'une contenance supérieure à 50cl ou de bouteilles en verre ou boîtes métalliques sont interdites.

Les clubs ont une obligation de résultat en ce qui concerne la sécurité et le bon déroulement d'une rencontre.





**La lutte contre la
violence et les
incivilités étant
l'affaire de tous**

**Il s'agit d'un
poste clé pour le
bon
fonctionnement
d'un club**

**La désignation
d'un Référent
Prévention
Sécurité est
obligatoire.**





1919

ANNEXES

Dossier de déclaration de match sensible

Numéros d'urgence

Mémento du R.P.S.

Fiche de liaison

Exemple de règlement intérieur d'un stade et liste des objets interdits



QUESTIONS